

AESH

Merci de transmettre cette information aux AESH
(CDD ou CDI ou CUI) de vos établissements.

Vous êtes AVS et vous souhaitez avoir des renseignements sur vos contrats, vos droits, vos perspectives ?

Deux représentantes de la FSU, elles mêmes AESH :

- Katia Brunet (Lycée Yourcenar Le Mans)
- Isabelle Achart (Ecole Marceau Le Mans)

peuvent répondre à vos questions, et vous aider dans vos démarches.

Pour les contacter, appeler au 02 43 77 12 26 ou adresser un message à fsu72@fsu.fr

Vous pouvez aussi passer à la section FSU 72, 29 place d'Alger, où elles tiennent une permanence un mercredi par mois, de 15h à 18h (voir calendrier ci-contre) ou participer à la Réunion d'Information Syndicale du 8 octobre (voir ci-dessous)



Calendrier des permanences 15h-18h 29 place d'Alger

Mercredi 2 octobre	Mercredi 3 mars
Mercredi 13 novembre	Mercredi 1er avril
Mercredi 4 décembre	Mercredi 6 mai
Mercredi 8 janvier	Mercredi 3 juin
Mercredi 5 février	Mercredi 1er juillet

Réunion d'information syndicale spéciale AESH

**Mardi 8 octobre de 9h à 11h30 - Salle Barbara allée de l'Aigle Noir
(derrière la Cité du Cirque, ancienne piscine des Sablons)**

Ordre du jour :

- Point sur la rentrée
- Droits des personnels
- Questions diverses, situations personnelles

Les réunions d'information syndicales sur le temps de travail sont un droit. Il suffit d'informer l'employeur (DSDEN ou Lycée Sud pour les CUI) en lui adressant le modèle ce courrier ci-dessous.

NOM : Prénomle

Ecole /établissement :Fonction : AESH ou AVS-CUI

à M. le Proviseur du Lycée Sud (pour les CUI) / Ou M. le Secrétaire Général de la DSDEN (pour les AESH)

Objet : Réunion d'information syndicale.

Monsieur,

En application des dispositions du décret 82- 447 du 28/05/1982, relatif à l'exercice du droit syndical, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par la FSU 72 qui se tiendra le mardi 8 octobre 2019 de 9h à 11h30

Fait à, leSignature